

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 26 juin 2008
à la Salle de spectacles**

9^{ème} séance 2008

Séance du jeudi 26 juin 2008, 19 heures

Présidence de M. Jacques Berthoud, Président

Conseil communal – 9^{ème} séance – 26 juin 2008

Le **Président**, au nom du Bureau du Conseil, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la Municipalité, à la presse et au public.

Conformément à l'article 65 du règlement du Conseil, il prie Mme la secrétaire de procéder à l'appel.

55 conseillères et conseillers sont présents.

Excusé-e-s: 17 conseillers

Mesdames et Messieurs

Tamara Andrade

Olivier Barraud

Pascal Barraudy

Barbara Baumann

Thierry Brandt

Cédric Depoisier

Laurent Desarzens

Hubert Desboeufs

Nicole Divorne

Anne Holenweg

Mady Keita

Christophe Kocher

Nathalie Kocher-Jaccard

Gisèle Martin

Armande Reymond

Bastien Reymond

Gerarda Romano Giorno.

Absent-e-s: M. Marc Chambaz, Ali Hemma Devries, Philippe Pache.

4 conseillers sont arrivés après l'appel.

1 conseiller doit être assermenté.

Le quorum étant largement atteint, le Président déclare officiellement ouverte cette 9^{ème} séance de l'année 2007 – 2008 du Conseil communal de Renens.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président propose une modification: adjonction d'un point 3b: nominations dans les commissions permanentes. La modification ne suscite aucun commentaire de la part des conseillers.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 08 mai 2008.
- 3 Démissions; assermentation.
- 3bis Remplacement d'une commissaire à la Commission d'urbanisme.
- 4 Communications de la Présidence.

5 Communications de la Municipalité:

- Réponse de la Municipalité à la question de Mme la Conseillère communale Verena Berseth déposée le 8 mai 2008 : "Les jardiniers de la Ville sont-ils formés pour l'utilisation de produits phytosanitaires".
- Information de la Municipalité concernant l'acquisition d'un bien-fonds à la rue de l'Avenir 6.
- Réponses de la Municipalité aux interpellations suivantes :
 - a) de Mme la Conseillère communale Barbara Baumann relative à la problématique de l'ozone
 - b) de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz et consorts au sujet des naturalisations
 - c) de Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa et consorts intitulée "Pour une programmation théâtrale à l'intention des enfants".

6 Communications éventuelles de la Commission des finances.

7 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

8 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

9 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

10 **Préavis No 48-2008** - Crédit d'étude pour les travaux de rénovation de la place du Marché, du square et des rues adjacentes.
Mme Marinella Bianchi Rojo, Présidente-rapporteuse.11 **Préavis No 49-2008** - Demande de crédit pour la création d'un giratoire et la réfection de canalisations au carrefour rue du Lac - rue du Léman - rue du Caudray.
M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur.12 **Préavis No 50-2008** - Remplacement du véhicule matériel RENO 11 du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours.
M. Pascal Ruschetta, Président rapporteur.13 **Comptes Communaux- Exercice 2007**
a) de la Commission intercommunale Mèbre Sorge
b) de la Commission intercommunale de la STEP
c) de la commune de Renens.
Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux.
Monsieur Michel Brun, président-rapporteur.14 **GESTION -Exercice 2007**
Rapport de la commission de gestion.
Madame Christine Sartoretti, présidente-rapporteuse.15 **Préavis No 51-2008** - Renouvellement du Bus d'Ondallaz.
Dépôt du préavis - discussion préalable.16 **Rapport No 52-2008** - Réponse de la Municipalité à la motion de Mme Christine Sartoretti et consorts demandant la création ou la re-crédation d'un parlement des jeunes à Renens.
Dépôt du rapport - discussion préalable.

- 17 **Préavis No 53-2008** - Adoption du règlement du Conseil d'Etablissement des établissements primaire et secondaire de la Ville de Renens.
Dépôt du préavis – discussion préalable.
- 18 **Préavis No 54-2008** - Admission d'une candidate à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis – discussion préalable.
- 19 **Préavis No 55-2008** - Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Walter Siegrist intitulé "Aménagement du territoire Entrée de Renens - Plan de quartier P34".
Dépôt du préavis – discussion préalable.
- 20 Motions, postulats, interpellations
- 21 Propositions individuelles et divers
- 22 Allocutions.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mai 2008.

Le Président ouvre la discussion.

M. Daniel Rohrbach (PSR), absent au dernier Conseil, a une question à la lecture du procès-verbal, au sujet de la demande de M. Barraud que chaque conseiller reçoive le rapport "Politique d'intégration de la Ville de Renens- Etat des lieux et perspectives", et au sujet également de la date de parution du rapport de la CISE. La réponse de M. Depallens, telle qu'elle apparaît dans le Procès-verbal, n'est pas claire. Il demande qu'elle soit précisée.

M. Jacques Depallens, Municipal, répond que le rapport de la CISE a été envoyé à chaque président de groupe en plusieurs exemplaires, de manière à ce que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance. Le rapport qui a été remis aux membres de la commission de gestion sera envoyé à chaque membre du Conseil.

La discussion n'est plus utilisée, elle est close. Le Président met aux voix le procès-verbal, qui est adopté à l'unanimité.

3. Démissions – assermentation.

Le bureau a reçu la lettre de démission de Madame la conseillère communale Marcelle Bourquin du groupe socialiste. Je vous fais part de ce courrier :

Monsieur le Président,

Pour des raisons médicales lourdes que je ne puis évoquer avec ces quelques lignes, je vous prie de prendre note de ma démission avec effet immédiat, du groupe socialiste du Conseil communal, ainsi qu'à la commission de naturalisation à laquelle j'avais adhéré.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marcelle Bourquin

C'est **M. Jean-François Jeanrichard**, 1^{er} viennent-ensuite de la liste du PSR, qui remplacera Mme Marcelle Bourquin. M. Jeanrichard a été déclaré élu lors de la séance de bureau du mardi 17 juin.

Monsieur **Jean-François Jeanrichard** prête serment selon l'article 6 de notre règlement.

Le bureau a reçu une seconde lettre de démission, celle de M. Jean-Jacques Ambresin.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Durant ces derniers mois, j'ai suivi une formation/sélection de volontaires auprès d'une ONG, généralement désignée par ses initiales en anglais, PBI, c'est-à-dire Brigades internationales de paix, en français. Un tel projet demande longue réflexion, d'une part, et s'inscrire ne signifie pas être pris automatiquement, d'autre part. Mai, il se trouve que ma candidature a été retenue au terme des diverses étapes de cette démarche et que je partirai pour une mission d'une année au Guatemala, au début du mois de juillet prochain.

Vous l'aurez deviné, je serai trop loin, au propre comme au figuré, pour poursuivre mon activité de conseiller communal. Je vous prie, dès lors, de recevoir ma démission de notre Conseil pour le 30 juin prochain.

Ici devraient peut-être avoir leur place quelques lignes pour évoquer plus de trente années au service de notre collectivité locale. J'avoue que, en ce moment, mon esprit est plus occupé par les préparatifs de mon prochain départ que par l'envie de regarder en arrière. La nostalgie viendra certainement plus tard, et ce sera toujours assez tôt.

Pour l'immédiat, il me paraît plus approprié de prendre congé de vous, vous souhaiter plaisir et succès dans la suite de votre travail, de même qu'à la Municipalité et aux collaborateurs et collaboratrices de notre administration communale et vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

J.-J. Ambresin

Le Président: "Vous aurez toutes et tous compris qu'il ne sera pas remplacé. Vous aurez probablement aussi compris que le terme « ne sera pas remplacé » ne peut que montrer la place prise par notre collègue et ami Jean-Jacques Ambresin dans ce Conseil. Le Bureau, au nom de vous tous, lui a adressé des remerciements pour son engagement et des vœux de succès dans cette nouvelle mission humanitaire.

Par contre le parti socialiste de Renens proposera une candidature afin de compléter son effectif."

M. Daniel Rohrbach (PSR) remercie Jean-Jacques Ambresin, au nom du groupe socialiste, pour tout le travail qu'il fait depuis plus de trente ans. Il a été municipal pendant huit ans. Il a su, après avoir exécuté ce mandat, redevenir conseiller communal comme nous tous. «Bravo, et plein succès pour ta future "retraite"».

M. Jean-Jacques Ambresin remercie le Président du Conseil et le Président du groupe socialiste, et souhaite à tous une bonne reprise des travaux après la pause estivale.

M. Jacques Depallens, Municipal, adresse à M. Jean-Jacques Ambresin, au nom de la Municipalité, un message de reconnaissance et d'accompagnement solidaire pour son départ imminent en Amérique centrale. Reconnaissance exprimée de la part de la Commune de Renens, où entre Conseil communal et Municipalité, Jean-Jacques Ambresin a passé trente-quatre années d'engagement pour le bien de notre commune. De 1974 à 2008, avec huit ans à la Municipalité et la fonction de Président du Conseil communal. "Nous venons de prendre acte de la démission de M. Ambresin du Conseil communal, nous tenons vivement à le remercier pour tout le travail accompli dans notre commune dans de très nombreuses activités. Au Grand Conseil, c'est près de trente ans qu'il y a passé comme député, enrichissant certainement la culture locale, grâce à la connaissance des dimensions apportées par le législatif cantonal. Nos vœux les meilleurs l'accompagnent pour sa mission d'une année au Guatemala, dans le cadre d'un projet mené par les Brigades Internationales de la Paix, dans un contexte de violence généralisée, pour ouvrir un espace de paix à l'intérieur de la société civile. C'est précisément ce projet que le Service de la Sécurité sociale, en collaboration avec la Fedevaco, subventionne à hauteur de 5'000 francs en 2008. Nous comptons sur Jean-Jacques Ambresin pour nous expliquer, depuis son poste d'acteur de terrain au Guatemala, l'efficacité de cette aide et les problématiques auxquelles elle essaie de répondre. Merci à Jean-Jacques Ambresin pour son engagement de longue durée pour la Ville de Renens et sa mobilisation courageuse pour la cause de la paix en Amérique centrale."

3 b. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme

M. Daniel Rohrbach (PSR): Comme Mme Rose-Marie Prêtre, qui a démissionné lors de notre dernier Conseil, était membre de la Commission d'urbanisme, il faut la remplacer. Il propose la candidature de M. **Gian-Luca Ferrini**.

Le Président souligne que c'est en accord avec le règlement du Conseil et propose qu'on applaudisse M. Ferrini pour cette nomination.

4. Communications de la Présidence.

1. Le 9 mai un courrier a été adressé par le Bureau du Conseil suite à la résolution sur le « Règlement du personnel de la police Ouest lausannois » de M. le Conseiller Olivier Barraud et consorts à Mme Claudine Wyssa, présidente du comité de direction de la Police de l'Ouest Lausannois. Un courrier similaire a été adressé au Conseil intercommunal de la Police de l'Ouest lausannois, par son président, M. Pascal Delessert, avec copie à la Municipalité de Renens. Nous n'avons pas enregistré d'accusé de réception ni de réaction à ce jour !
2. Un courrier a été adressé à la Cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture, pour donner suite à la résolution soumise par la CARIC, le 8 mai dernier à ce Conseil. Vous serez, bien entendu, informés sans délai dès qu'une information sera disponible.

3. Les votations fédérales du 1^{er} juin 2008 ont donné les résultats suivants :

Objet N° 1: Naturalisations	
Bulletins valables	3'560
Oui	686
Non	2'874

Objet N° 2: Propagande	
Bulletins valables	3'533
Oui	484
Non	3'049

Objet N° 3: Assurance-maladie	
Bulletins valables	3'558
Oui	289
Non	3'269

4. Le Bureau a reçu une copie du courrier adressé par la Municipalité à SIE SA - TVT Services SA à Renens pour la continuation de la diffusion de nos débats par la probable création de Vaud-Fribourg TV.
5. Au point 21, intitulé « Motions, postulats, interpellations », nous traiterons en priorité :
 - L'interpellation de Mme la Conseillère Elodie Golaz sur le sujet: le Centre de Rencontre et d'Animation de Renens.
 - L'interpellation de Mme la Conseillère Verena Berseth sur le manque de sécurité le long de la voie CFF vers Malley.
 - L'intervention de Mme la Conseillère Rosana Joliat.
6. Comme demandé sur votre convocation, je vous remercie de bien vouloir remettre votre enveloppe à destination de l'Université de Zurich à notre secrétaire.
7. Les jetons de présence du premier semestre 2008 ont été versés, les décomptes sont à retirer auprès de la Secrétaire du Conseil. Mme Sisto-Zoller précise que les décomptes envoyés par le Service du personnel ne correspondent pas toujours avec ceux du Conseil. En effet, il y a des conseillers qui touchent des indemnités pour d'autres mandats que ceux du Conseil. Elle prie les conseillers de vérifier le décompte du Conseil communal, et de lui communiquer les éventuelles erreurs rapidement.

La discussion sur les communications de la Présidence n'est pas utilisée.

5. Communications de la Municipalité.

Les Conseillers ont reçu les documents mentionnés dans l'ordre du jour.

Y aurait-il encore d'autres communications ou informations ?

Mme Marianne Huguenin, Syndique: La Municipalité a décidé de soutenir l'initiative fédérale pour des jeux d'argent au service du bien commun, initiée notamment par la Loterie romande et soutenue par de nombreux milieux culturels, associatifs et sportifs. L'enjeu est en effet d'importance au vu des tendances actuelles à la privatisation des bénéfices des jeux d'argent, qui menace directement la survie des loteries d'utilité publique. La Municipalité est convaincue de la nécessité de l'aide complémentaire et subsidiaire apportée notamment par la Loterie romande, à ces milieux culturels, sportifs et associatifs. Renens rejoint ainsi les villes d'Yverdon, La Chaux-de-Fonds et du Locle, en s'engageant à titre exceptionnel en faveur de cette initiative et en décidant de mettre à disposition des citoyennes et des citoyens des listes de signatures à ses guichets.

Deuxième information: La Municipalité, en collaboration avec le CMS, et à l'initiative du CMS, a préparé un "plan canicule", avec Police et Sécurité sociale en arrière-plan. C'est surtout la Police et le CMS qui, en cas d'alerte canicule, c'est-à-dire d'alerte avérée, une information générale sera faite à la population. Il y aura une ligne téléphonique où les gens pourront annoncer des situations de personnes pour lesquelles ils se font du souci. L'information appellera la population à être attentive, dans son environnement, aux personnes âgées qui vivent seules.

M. Michel Perreten, Municipal, au sujet des encombrants: la Direction Environnement et Maintenance, en accord avec la Municipalité a pris quelques mesures concrètes pour les deux ramassages du 1^{er} juillet et du 29 septembre. Le début du ramassage commencera dès le mardi, sur deux jours, avec priorité pour les emplacements les plus surchargés. Chaque ménage renanais a reçu ou va recevoir un courrier personnalisé contenant les deux cartes de déchèterie de Malley et Bussigny, une notice explicative ainsi qu'un disque vert indiquant ce qu'il convient de faire avec chaque déchet. La Municipalité a chargé la direction Environnement et Maintenance d'étudier de nouvelles stratégies de collecte des déchets encombrants pour 2009, telles que par exemple déchetterie mobile, pose de bennes multi-usages, ressourcerie ou collecte sur appel. Nous espérons ainsi améliorer l'information, le tri et la propreté de nos rues.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

Mme Karine Clerc Ulloa (Fourmi rouge), absente au dernier conseil, remercie la Municipalité pour sa réponse à son interpellation sur la volière des Corbettes. Elle se réjouit de voir les petits changements annoncés, tout en suggérant que la Commune s'inspire de la gestion de la volière de Mont-Repos par le Service Parc et Promenades de la Ville de Lausanne. Elle remercie également la Municipalité pour sa réponse à son interpellation pour une programmation théâtrale à l'intention des enfants. Elle se sent entendue, dans le sens que la Municipalité reconnaît l'intérêt d'une programmation

spécifique et professionnelle de théâtre pour enfants, ainsi que l'intérêt pour une région de créer une telle offre culturelle. Elle se réjouit de suivre le déroulement de ce projet.

Au sujet de la réponse à Mme Baumann relative à la problématique sur l'ozone, elle reconnaît la complexité d'un problème tel que celui de la qualité de l'air, du taux d'ozone et de la pollution atmosphérique. Elle admet également que toute mesure s'inscrit dans une vision à long terme, et sur l'ensemble d'un territoire. Toutefois, elle trouve que la Commune pourrait en faire plus, anticiper davantage sur les probables dépassements de taux d'ozone et de pollution atmosphérique, en prévoyant d'entente avec les communes avoisinantes des mesures urgentes en contraignantes à appliquer pour limiter la pollution. Ainsi, une sensibilisation de la population consisterait à la préparer à de telles mesures, en plus des mesures existantes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances.

M. Michel Brun, président de ladite Commission, a deux communications. La première concerne les incidences du Préavis n° 51 "Renouvellement du bus d'Ondallaz"; c'est à l'unanimité moins une abstention que la commission des finances accepte ces incidences. La deuxième: La Municipalité nous a informés de la situation financière concernant les montants votés pour les travaux sur Florissant, Léman I et Léman II; le montant de ces préavis s'élevait respectivement à 7,9 millions pour Florissant, 37,7 millions pour Léman I et 10,9 millions pour Léman II. A ce jour, 4,4 millions ont été payés pour Florissant, 8,2 millions pour Léman I, rien pour Léman II. Le coût probable s'élèvera pour Florissant à 8,186 millions (dépassement de 200'000 francs, qui est tout à fait acceptable et qui devrait être compensé par une subvention qui sera versée en fonction du caractère exemplaire de la construction de ce bâtiment. Quant à Léman I, à priori le budget devrait être respecté.

La discussion sur les communications de la commission des finances n'est pas utilisée.

7. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales. Pas de communications.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

M. Jean-Jacques Ambresin donne lecture du rapport annuel de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

"Dans sa séance du 29 mars 2007, le Conseil communal a accepté la création d'une commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (préavis 14). Réunie un mois plus tard en séance constitutive, la commission avait réglé quelques points d'organisation

(présidence, secrétariat) et discuté de ses buts, en concertation avec la Direction Urbanisme - Bâtiments. Cette mise en route vous avait été présentée dans un bref rapport l'an dernier.

L'exercice écoulé 2007-2008 se caractérise par deux éléments principaux : l'examen du préavis no 30 traitant du plan de quartier P39 et des séances conjuguant information et formation. Le premier de ces éléments a été abondamment discuté, que ce soit en commission, dans cette salle ou lors de débats publics, nous n'y reviendrons pas, considérant que ce temps fort de notre politique communale récente est encore dans les mémoires.

S'agissant du second axe de travail, la commission a tenu une première séance le 31 mai 2007, séance consacrée au PDL de Malley. Après l'épisode P39, c'est-à-dire durant le premier semestre 2008, la commission a continué son « apprentissage » avec trois séances où elle s'est familiarisée successivement avec le thème du SDOL en janvier, essentiellement du PGA en avril et le cas des zones « 30 à l'heure » en juin. Autant de séances intéressantes qui ont permis d'aborder également diverses questions en relation avec l'actualité du moment.

Durant cette même année, les commissaires ont été invités à assister à diverses présentations consacrées à l'urbanisme ou à l'aménagement du territoire au niveau régional à Renens même ou à l'extérieur, comme à l'Unil ou à l'EPFL. Citons, entre autres sujets, des modifications et adaptations du réseau des tl, l'aménagement de la gare de Renens et de ses abords, la requalification de la RC1 ou encore la présentation de travaux d'étudiant-e-s de l'EPFL sur le thème de l'aménagement du quartier de la Croisée.

A diverses reprises, durant cette première année, la commission s'est interrogée sur son rôle. En effet, l'art. 45 bis du Règlement du Conseil communal dit que la commission « statue lors de tous les examens des préavis municipaux concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire communal (modifications du plan d'affectation, modification du réseau routier, acquisition et vente de surfaces, constructions, etc.). Elle peut être chargée de l'examen de ces préavis. »

Une lecture « littérale » de cet article, signifie que la CUAT aurait dû discuter les préavis n^{os} 48 et 49 de l'ordre du jour de la présente séance, puisque le premier concerne manifestement l'aménagement du centre ville et le second modifie le réseau routier. Or, l'examen de ces deux préavis n'a pas été proposé à notre commission, pas plus que cette dernière n'a songé à s'en occuper spontanément. Il ne s'agit pas ici de faire des reproches à quiconque, mais juste d'illustrer le fait que la CUAT en est encore à chercher ses marques, qu'il n'existe pas encore un « réflexe » commission d'urbanisme, comme il en existe un pour la commission des finances, par exemple. Mais, à décharge, il faut dire que, pendant ce premier exercice, la CUAT a dû absorber passablement de matière nouvelle pour la plupart de ses membres et consacrer beaucoup d'énergie au préavis 30. Elle en arrive maintenant à un stade où elle devrait pouvoir donner plus de place à son rôle de conseil et de réflexion en amont, tout en n'empiétant pas sur le domaine de compétences de la Municipalité, bien sûr. Ce rôle de consultant est sans doute l'aspect le plus difficile à délimiter du travail de la commission, mais c'est aussi celui qui pourrait être le plus intéressant ...et le plus exigeant pour ses membres, car il ne s'agit plus seulement de réagir, mais de faire preuve d'initiative et d'imagination. Beau programme en perspective !

Pour terminer, je remercie la Municipalité et plus particulièrement la Direction Urbanisme-Bâtiments de sa collaboration, de son souci permanent de tenir la commission

au courant de l'actualité et de son parti pris de concertation en général. Je remercie enfin mes collègues de leur participation et leur contribution à nos travaux. Je relève que les divergences de vues n'ont pas empêché le dialogue en commission ni en dehors, comme il est heureusement encore d'usage dans notre microcosme politique vaudois. Je souhaite bonne suite autant à celles et ceux qui continuent qu'aux nouveaux venus et beaucoup de satisfactions dans leurs séances futures."

La discussion sur ce rapport n'est pas utilisée.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

Il n'y a pas de rapport.

10. Préavis n° 48 - 2008 - Crédit d'étude pour les travaux de rénovation de la place du Marché, du square et des rues adjacentes.

Mme Marinella Bianchi Rojo, Présidente-rapporteuse ne lit pas le rapport ci-dessous, car il a été envoyé à chaque conseillère et conseiller:

"La commission s'est réunie le mercredi 14 mai 2008 à la salle de conférence du CTC à 20h00. Elle était composée de Mmes Irène Frei Premet, Sylvia Mermoud, de MM. Eric Aeschlimann, Gian-Luca Ferrini, Rémy Petitpierre, Jean-Pierre Leyvraz, et de Mme Marinella Bianchi Rojo, présidente-rapporteuse, M. Jean-Jacques Ambresin excusé.

La commission a entendu avec intérêt les explications de Madame Tinetta Maystre, municipale de l'urbanisme, M. Jean-François Clément, municipal des finances, Mme Martine Heiniger, cheffe de service, M. Martin Hofstetter, urbaniste de la ville et le mandataire de Paysagegestion SA, M. Laurent Salin (M. Olivier Lasserre étant excusé pour raison d'accident). Elle les remercie pour leurs renseignements.

Présentation du Projet

Le concours pour l'aménagement de la Place du Marché a été mené en parallèle avec l'étude du plan de quartier, afin de montrer la primauté de l'espace public.

Le projet a déjà passablement évolué depuis le concours : le périmètre s'est élargi avec la continuité de la Place du Marché sur les rues Neuve, Midi, Mèbre et avec le mail du Marché, le square du Marché, la rue de la Savonnerie. Tous ces espaces viennent compléter les nouveaux aménagements du centre ville.

La réflexion sur l'ensemble de l'espace public faite par Paysagegestion SA a montré la nécessité de compléter la place minérale avec un jardin public et sa surface verdoyante. L'avant-projet amorcé sur le « Mail du marché » n'empêchera pas l'évolution du futur aménagement de l'avenue du 14 Avril à double sens.

On pourra identifier ces 3 espaces publics majeurs : la place, le mail et le square du Marché avec leurs 3 caractères différents.

Une vision d'ensemble permettra de définir la fonction et les usages de ces espaces, le caractère fort, la diversité des endroits et leur rapport aux bâtiments.

Les projets de ces espaces publics seront traités au niveau de :

- L'éclairage, l'ambiance
- La végétation, l'arborisation
- Le mobilier, la signalétique
- Le revêtement du sol, l'entretien des surfaces, l'évolution dans le temps des matériaux
- L'équipement permanent, le Wifi, le point de récolte des déchets
- La circulation, le parage, le sens de circulation
- Etc.

Le mandataire proposera un projet détaillé pour certains espaces et seulement des propositions pour certaines rues ou parties de rues.

Le bureau Paysagegestion SA a été choisi lors du concours pour son projet évolutif, ainsi que pour son ouverture à la concertation et pour sa proposition d'établir une chartre de l'espace public.

Concertation

Un groupe de concertation sera formé par des usagers, des commerçants, des associations et des maraîchers pour donner leur avis sur les propositions du mandataire. Ce groupe se réunira 2 à 3 fois pendant l'évolution du projet avant que la Municipalité ne tranche sur les choix des aménagements. Le projet sera également présenté au public pour garder la continuité dans l'orientation de la concertation autour du Centre ville.

Coût

Le coût des aménagements s'élève à un prix moyen frs 330.- /m2 pour une surface de 11'150 m2 soit un total prévu de frs 3'697'000.- La demande de crédit de construction du prochain préavis se fera sur la base de soumissions rentrées.

Les questions de la commission :

Circulation

L'étude de circulation a été réalisée dans le cadre du plan de quartier P39 Place du Marché. Elle ne prévoit pas de remise en question de la circulation pour la rue de la Mère et la rue du Midi, mais seulement la réduction des places de parc et la modération de la circulation dans les rues du centre.

Mobilité réduite

Les personnes à mobilité réduite sont prises en compte dans le projet. Tout est mis en œuvre pour faciliter leurs déplacements : rampe adaptée à la place, accès de plain-pied pour le bâtiment Coop. Des logements protégés sont d'ailleurs projetés dans la future construction.

Migros

Madame Tinetta Maystre nous a informé que le jour même de notre séance, une première rencontre avait eu lieu avec les responsables de la Migros, et que la discussion était ouverte pour les aménagements autour de leur bâtiment.

Couvert et sol de la Place du Marché

Le couvert parallèle à la rue du Midi a été supprimé sur une grande partie, une réflexion sur l'arborisation est en cours pour le remplacer.

Un « vélum » accroché à des câbles est aussi à l'étude pour couvrir une partie de la place, et pourrait venir remplacer l'installation ponctuelle de tentes pour les manifestations.

Des points d'eau et d'électricité sont aussi envisagés.

M. L. Salin nous a présenté un échantillon du motif grandeur nature du labour prévu pour le sol de la place du Marché, le contraste entre les deux couleurs donnera son caractère à la place et aura un effet de « tapis de salon » selon l'architecte. La matérialisation de ce motif se fera avec des essais de teinte dans le béton ou de pellicule rapportée sur le béton, des tests de décoloration et de résistance à l'usure.

Conclusions

Les plans du bâtiment Coop vont être prochainement mis à l'enquête, et au vu de ce que le mandataire de Paysage SA nous a présenté ce soir, l'évolution du projet est sur la bonne voie, le projet définitif des espaces publics peut donc aller de l'avant.

Tous les commissaires ont accepté les conclusions de ce préavis ; cependant, ils émettent un **vœu** pour que la réalisation du sol de la place avec son motif de labour puisse être fabriquée par une entreprise de la région."

La discussion n'est pas utilisée. **Mme Bianchi Rojo** lit les conclusions:

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 48-2008 de la Municipalité du 21 avril 2008,

Lu le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Alloue à la Municipalité un crédit de Frs 610'000.- pour l'étude des travaux de rénovation de la place du Marché, du square et des rues adjacentes.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, section 3721 Centre Technique Communal. Elle sera comptabilisée dans le compte par nature 5010 - Architecture et Urbanisme, plus précisément dans le compte 3721.5010.179 - Renens Centre - Place du Marché et parking P39.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} janvier 1990 sur la comptabilité des communes).

Au vote, ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

11. Préavis n° 49 - 2008 - Crédit d'étude pour la création d'un giratoire et la réfection de canalisations au carrefour rue du Lac - rue du Léman - rue du Caudray.

M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur, ne lit pas le rapport de la commission ci-dessous, car il a été envoyé à chaque Conseillère et Conseiller. Il souligne simplement qu'il y a un amendement et deux vœux.

"La commission chargée d'étudier le préavis 49, s'est réunie le mercredi 21 mai 2008 au Centre Technique Communal (CTC). Elle était composée de Mesdames et Messieurs Verena Berse, Irène Frei, Sylvia Mermoud, Brigitte Rohr, Jean-Pierre Glaus, Bastien Reymond, Daniel Rohrbach et Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta Maystre et Monsieur Daniel Clément, Conseillers Municipaux, assistés de Madame Heiniger et Monsieur Hostetter. La conduite des travaux est assurée par le bureau Schopfer & Niggli SA représenté par Monsieur Baisamy. Toutes ces personnes nous ont amené toutes les informations nécessaires et ont répondu aux diverses questions des commissaires.

Visite dans le terrain

La commission se déplace au carrefour du Léman afin de se rendre compte concrètement des éléments de surface du projet.

Le giratoire sera assez grand, par rapport au giratoire provisoire. Le centre sera déplacé de 4 mètres en direction de la rue du Caudray. Le diamètre sera environ 8 mètres plus grand. L'anneau de circulation aura une largeur de 7.5 m permettant un écoulement fluide du trafic qui s'élève à environ 12'000 vhc/jour actuellement. Les gros convois pourront le cas échéant utiliser la zone semi franchissable de 2 mètres et donc bénéficier d'un anneau de circulation de 9.5 mètres.

Une bande cyclable sera aménagée sur la chaussée montante de la rue du Léman nord. Certains commissaires pensent que les enfants à vélo passeront plus volontiers par le petit passage annexe plutôt que sous le tunnel. Ils demandent à la Municipalité de créer un raccordement à la bande cyclable (**vœu 1**).

L'entrée de la rue du Léman Sud sera modérée par un rehaussement de la chaussée à la hauteur du trottoir afin de marquer clairement une modération de trafic. De récents pointages font état d'un trafic de 900 vhc/jour dont probablement une bonne partie est du transit.

La commission se rend ensuite à la rue du Caudray 5 afin de constater que le trottoir est souvent encombré. Cette obstruction est dangereuse lors de la sortie des écoles car les enfants doivent passer par la route. Cette remarque fait l'objet du **vœu 2**.



Rue du Caudray 5



Les deux piétons sont sur la chaussée

La commission constate également le mauvais état de la rue du Caudray entre le giratoire « Orange » et le giratoire « Obi ». Elle suit la commission des finances et est d'avis de terminer le plan de quartier en réfectionnant également ce tronçon de route situé à l'intérieur du P36 (**amendement 1**). Des mesures de renforcement devront de toute manière être entreprises ultérieurement.

L'entrée du parking Coop est toujours problématique pour les véhicules en provenance du Caudray ou du Léman car ils doivent traverser la très fréquentée chaussée nord de la rue du Lac.

Après la visite sur le terrain la commission reprend les divers éléments d'après les plans.

Le sous-sol

Ce carrefour, confluent de nombreuses conduites, eaux claires, eaux usées, électricité, gaz, téléphone est un nœud souterrain important. Il est logique de profiter du chantier en surface, de changer les conduites défectueuses et de redimensionner celles qui ne supporteront plus les différents bassins versants à l'avenir. Actuellement en cas de fortes affluences, il arrive que les EU débordent dans les EC.

Durée du chantier

Ce chantier s'étalera sur une durée de neuf mois entre août 2008 et avril 2009 s'expliquant par l'important trafic qui s'écoule à travers ce carrefour. Il n'est pas possible de bloquer complètement la circulation. Pour le reste les mesures à prendre lors des travaux sont encore assez floues.

Coûts

Un montant de 400'000 francs figurait au plan des investissements. La dépense réelle coûtera un million de plus. Les aménagements routiers représentent 734'000 francs amortis en 30 ans selon la méthode de la valeur résiduelle. Le coût des canalisations s'élève à 686'000 francs. Ce montant est prélevé dans un compte affecté à cet effet.

Nouvelle sortie autoroutière de Chavannes

Un conseiller communal s'est inquiété du trafic supplémentaire qui serait occasionné par la future sortie autoroutière de Chavannes et a demandé à la commission d'étudier les éventuelles incidences futures : "Une bonne gestion du trafic au Sud des voies passe par la maîtrise de son développement, particulièrement en rapport avec la création prévue de la nouvelle jonction autoroutière de Chavannes. En effet, si celle-ci doit renforcer le rôle de contournement de l'agglomération pour l'autoroute et donc diminuer les charges de trafic en ville, elle peut créer un appel d'air qu'il s'agit de contrôler. Un des moyens pour cela est de confirmer le statut de liaison principale Nord-Sud seulement à l'avenue du Chablais côté Lausanne et au Tir fédéral/pont Bleu à l'Ouest. La rue du Léman devient alors une desserte secondaire, pour la plaine de Malley d'une part et pour le secteur Préfaully/Simplon d'autre part."

Vœux et amendements

Amendement

La commission estime nécessaire de terminer complètement ce plan de quartier y compris le tronçon reliant le giratoire « Léman » au giratoire « OBI ». Elle accorde à cet effet un

crédit supplémentaire de 200'000 francs, modifiant ainsi le montant pour les infrastructures routières à 934'000 francs.

Vœu 1

La commission demande à la Municipalité de créer un raccordement entre le trottoir de l'avenue du Léman nord et la bande cyclable.

Vœu 2

La commission demande à la Municipalité de prendre les mesures adéquates afin de garantir l'utilisation du trottoir sur toute la rue du Caudray et plus particulièrement à la hauteur du numéro 5."

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) intervient sur l'amendement proposé par la commission. Accorder un crédit supplémentaire de 200'000 francs. Dans sa grande majorité, le groupe Fourmi rouge s'opposera à cet amendement, considérant que ce montant est conséquent et n'est pas prioritaire. Le groupe préfère qu'en matière de réfection des routes et de renouvellement des revêtements, on suive le planning établi par la Direction des Travaux, sans prendre de l'avance sur telle ou telle partie.

M. Thierry Oppikofer (Les Verts), partageant l'avis de la majorité du groupe Fourmi rouge, ne soutient pas l'amendement de 200'000 francs pour l'amélioration du tronçon de route de la rue du Caudray, entre les deux giratoires. L'état de la route ne leur paraît pas si mauvais et Les Verts ne jugent pas nécessaire de faire du perfectionnisme. Les surcoûts annoncés par le président de la commission des finances lors de la dernière séance ne semblent pas fondés, et sont en contradiction avec les explications de l'ingénieur lors de la séance du préavis. Si on peut retarder ces travaux de cinq à dix ans, sur une durée de vie de 20 à 30 ans d'une route, ce n'est pas négligeable. S'il faut investir une somme supplémentaire, le passage sous-voies pour les piétons aurait nettement plus besoin d'un coup de neuf que la route. Les Verts invitent également à refuser cet amendement, et d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Daniel Rohrbach (PSR), annonce le soutien de cet amendement par la majorité du groupe socialiste. A titre personnel, M. Rohrbach est d'avis que la rue du Caudray aujourd'hui est tout-à-fait utilisable en son état, mais dans le Préavis on nous parle quand même que la durée avant le renforcement est de l'ordre de 5 à 10 ans. "S'il y a surcoût à faire ces travaux aujourd'hui, il n'y aura pas économie à les faire dans cinq ou dix ans."

M. Michel Brun (PSR), rappelle que cet amendement a été suggéré par la commission des finances, qui n'a pas l'habitude de jeter l'argent par la fenêtre. "Le problème est que l'économie de ce type pourrait avoir des incidences financières particulièrement difficiles pour la commune : on devrait plus tard déboursier trois ou quatre fois le montant que l'on dépense maintenant. En terme de gaspillage, on ne pourrait pas faire mieux. Je vous invite à soutenir cet amendement."

Mme Irène Frei-Premet (Les Verts) ne comprend pas les affirmations concernant les surcoûts. Dans la séance de commission, l'ingénieur a affirmé qu'il ne s'agissait absolument pas d'un surcoût pareil. L'ingénieur n'a aucun intérêt à freiner les travaux. Ce chiffre de trois fois plus est asséné comme ça, sans savoir d'où ça vient... qui croire?

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) explique pourquoi la commission, dans son immense majorité, a soutenu l'amendement. Dans le préavis ces travaux sont présentés comme une cerise sur le gâteau, un point d'orgue, la fin du P36, qui va du giratoire du Silo, qui regroupe la rue du Silo, la rue du Caudray, et qui finit par ce giratoire nouveau. Laisser cette route dans cet état, certes, ça peut aller quelques années, mais cela risque d'être repoussé aux calendes grecques. La commission a dit, on veut finir ce quartier.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) peut comprendre le raisonnement de dire que si on ne fait pas quelque chose maintenant, cela risque de coûter plus cher plus tard. "L'ennui, c'est qu'on pourrait faire ce raisonnement pour beaucoup de choses. Chaque fois, par exemple, qu'on a des bâtiments qui se déginguent, si on ne les répare pas tout de suite, si on attend, cela coûtera plus cher après... Etant donné qu'on a une quantité d'argent limitée, qu'on a toute une série de dépenses à faire urgemment dans d'autres domaines, où est la priorité? Pourquoi est-ce que ce raisonnement on ne le sort que quand il s'agit de routes, et pas quand il s'agit d'autre chose?"

M. Michel Brun: "Le raisonnement de M. Leyvraz relève de l'irresponsabilité financière. Je rappelle que la Commune de Renens a quasiment gelé une partie de ses investissements sur plusieurs années, compte tenu de la situation financière qu'elle a subie. Aujourd'hui, on a un volume d'investissements considérable, et ce sont des investissements de rattrapage. Cela coûte excessivement cher, et peut-être qu'un jour on se retrouvera dans une situation financière délicate, voire même très difficile. Si aujourd'hui, nous avons la possibilité d'anticiper, parce que nous avons les ressources financières à disposition, pour faire ce genre de travaux, je préfère que l'on dépense 200'000 francs que de gaspiller inutilement des sommes beaucoup plus importantes. D'autant plus que c'est une rue importante, il y a des transports publics, et on sait que les bus, lourdement chargés, déforment considérablement la chaussée. Donc, la commission des finances vous recommande cet amendement. Je vous rappelle que la commission des finances n'a pas pour habitude de proposer d'augmenter un crédit de l'ordre de 200'000 francs. Vous pouvez faire confiance à la commission des finances, ainsi qu'à la commission qui a étudié cet objet."

Mme Tinetta Maystre, Municipale: "En effet, considérant qu'il s'agit d'un tout, la Municipalité avait souhaité connaître l'état du tronçon qui resterait à faire entre le giratoire proposé et le giratoire du Caudray, qui est neuf et qui vient juste après. D'où cette étude de portance signalée en toute transparence dans le préavis. Mais l'étude a montré clairement qu'elle résistera encore entre cinq et dix ans, qu'elle est en bon état aujourd'hui, qu'elle supporte les bus qui passent et que son état va durer encore de bonne façon entre cinq et dix ans, soit du moyen terme pour l'investissement. Comme aucun travail de canalisation n'est à faire sur cette portion, la Municipalité a clairement estimé que la réfection pouvait attendre. C'est vrai, il existe une synergie aujourd'hui, on a un chantier en place, faisons tout de suite le tout!... Et bien non, il y aura peut-être une autre synergie

dans cinq ou dix ans et la seule économie à faire aujourd'hui, soit l'installation de chantier pourra être retrouvée plus tard, et sinon c'est un chantier qui peut exister en tant que tel. Ne pas le faire, permet de limiter le temps de chantier, ce qui est aussi agréable. La Commission des finances affirme que cela coûterait deux à trois fois plus, c'est clairement faux. L'ingénieur l'a dit. La seule augmentation potentielle est liée à l'inflation. Il n'y a aucun renchérissement à repousser ces travaux. A la tentation de refaire cette route de façon prématurée et céder au perfectionnisme, la Municipalité préfère le faire le jour où ce sera nécessaire. Nous n'avons jamais dit que nous ne le ferons pas. Par contre de faire un beau boulevard risque effectivement de tenter les gens à aller encore plus vite, et finalement on nous demandera un gendarme couché pour freiner la circulation... autant utiliser la route telle qu'elle est aujourd'hui. Dans l'attente de faire ces travaux plus tard, la Municipalité vous recommande de refuser cet investissement.

Nous avons pris connaissance également des vœux.

Le premier vœu demande en fait un petit tronçon d'accès entre la sortie du tunnel piétons et la route du Léman dans sa partie amont. En effet, le projet prévoit une bande cyclable dans le tunnel routier, et l'auteur du vœu craignant pour la sécurité des cyclistes, notamment des jeunes, préférerait que ces jeunes cyclistes prennent le trottoir et le sous-voies piétons pour pouvoir rejoindre la route juste en dehors du tunnel. Un raccordement de ce type ne paraît pas souhaitable, en particulier pour des raisons de sécurité. La perception du cycliste débouchant sur la route juste au sortir du tunnel ne serait pas bonne par l'automobiliste qui ne sait pas qu'un cycliste pourrait déboucher, le jeune cycliste aurait donc intérêt à pousser jusqu'au ch. du Closet, qui est juste en-dessus, où là, il peut rejoindre la route de façon sécurisée. Il est vrai que le lien entre la Rte de Lausanne et le Censuy a été identifié comme très important en matière de mobilité douce, notamment par le chantier du SDOL (Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois), consacré aux mobilités douces. Il y a donc un projet qui a été porté sur la liste des projets du PALM pour obtenir un cofinancement de la part de la Confédération dans le cadre de la série des mesures de mobilité douce. Une étude devrait donc être entamée dès l'année prochaine, et c'est une question à mettre dans cette étude. Il est important que le cycliste qui pousse son vélo dans la partie piétonne réintègre la circulation plus en haut.

Quant au vœu concernant les voitures qui déborderaient sur le trottoir au Ch. du Caudray, nous remercions l'auteur des photos. Quand nous sommes allés avec la commission, il n'y avait pas de voitures. Mais là, on voit clairement qu'il y a un problème, et on propose de transmettre de vœu à police de l'Ouest pour faire le nécessaire sur cette question."

La discussion n'étant plus utilisée, **le Président** passe au vote de l'amendement, qui consiste à rajouter 200'000.- dans les conclusions.

L'amendement est accepté, avec quelques abstentions et beaucoup d'oppositions.

M. Jean-Jacques Ambresin demande qu'on compte. L'amendement est accepté par 27 oui, 23 non et 4 abstentions.

M. Jean-Marc Dupuis lit les conclusions amendées.

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 49-2008 de la Municipalité du 21 avril 2008,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour traiter cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à réaliser les travaux pour la création d'un giratoire au carrefour rue du Lac - rue du Léman - rue du Caudray.
2. Alloue à cet effet à la municipalité un montant de **1'620'000.-** divisé en deux parties :

a. Aménagements routiers

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire pour **934'000.--**.

Cet investissement sera comptabilisé dans le compte No 3711.5010.102 - Giratoire place du Léman.

Cette dépense sera amortie, selon l'art 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1e janvier 1990) sur la comptabilité sur les communes, en 30 ans.

b. Canalisations

Cette dépense pour un montant de Fr. 686'000.-- sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 37 « Bureau technique », plus précisément sous le numéro 3761 « Réseau d'égouts et ouvrage d'épuration ». La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5010 « Ouvrage de génie civil et d'assainissement », plus précisément dans le compte No 3761.5010.132 - « Giratoire du Léman - collecteur EU + EC ».

Cette dépense sera amortie, en une seule fois par un prélèvement dans le fond prévu à cet effet, compte No 9280.01 « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration ».

Les conclusions amendées sont acceptées à une large majorité.

12. Préavis n° 50 - 2008 - Remplacement du véhicule matériel RENO 11 du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours.

M. Pascal Ruschetta, Président-rapporteur, ne lit pas le rapport ci-dessous, car chaque Conseillère et Conseiller a reçu le rapport.

"La commission chargée d'étudier le préavis 50-2008 Remplacement du véhicule matériel RENO 11 du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours, s'est réunie le jeudi 15 mai 2008 au local du Service du feu, rue de l'Avenir 4

Elle était composée de Mesdames, Messieurs,

Simone Szenyan-Reymond, Armande Reymond, Paul Mettraux, Pascal Golay, Christophe Kocher, Hasan Dinc, Laurent Desarzens, et votre serviteur Pascal Ruschetta, Président rapporteur.

Nous remercions Monsieur le Municipal Olivier Golaz et le Major Pascal Besson, Cdt du bataillon, pour leur présence et les réponses aux questions de la commission.

Monsieur Jean-François Clément était absent pour cause de Commission des finances.

Après avoir été chaleureusement reçu par Monsieur le Municipal et le Comandant Besson, la Commission a été, dans un premier temps, invitée à visiter le garage des véhicules, plus particulièrement le véhicule à remplacer et, le nouveau Tonne-pompe qui nous servira de référence visuelle pour les commentaires du commandant Besson, puisque ce véhicule fourni par l'Etablissement Cantonal d'Incendie (ECA) , ressemble beaucoup, du moins pour la cabine, au véhicule de remplacement dont il est question ce soir.

Après un rapide aperçu de l'actuel Camion RENO 11 de marque Dodge datant de 1980, le constat est rapidement fait sur l'état de vétusté de ce dernier et le manque de pratique de ce véhicule vieux de 28 ans, qui n'est plus adapté au matériel actuel et aux normes.

Citons simplement le fait que seulement trois personnes y prennent place et que les deux pompiers assis à côté du chauffeur ne peuvent s'équiper de leurs tenues respiratoires qu'une fois arrivés sur le lieu du sinistre, puisque ce matériel est derrière la cabine du camion !

Contrairement aux véhicules modernes dont les équipements font partie des sièges, ce qui permet aux soldats du feu de s'équiper en trajet et de sortir prêts au combat dès le véhicule arrivé sur les lieux, ce qui fait gagner de précieuses minutes dont dépendent souvent des vies.

Le nouveau véhicule posséderait 4 appareils respiratoires isolants intégrés dans les sièges.

Le commandant Besson nous explique ensuite, que les camions fournis par l'ECA ne sont modifiables en rien et sous aucun prétexte.

S'ils sont équipés d'excellent matériel, ce matériel ne sert qu'à combattre le feu ! En effet, si l'ECA fournit du matériel, il est identique d'un bout à l'autre du canton et n'est dédié qu'à la lutte des risques couverts par l'ECA ! Cet à dire feux et dégâts naturels.

Ce qui veut dire que pour un dégât des eaux ou le sauvetage d'un animal, voire plus important, le dégagement de personnes bloquées dans un ascenseur, et ce ne sont là que quelques exemples, les Tonne-pompe fournis par l'ECA ne servent pas à grand-chose! Il est donc indispensable que la Commune et son corps de sapeurs pompiers se dotent de matériel pour ces interventions. Voici la liste non exhaustive de ce matériel :

Matériel qui n'aurait pas sa place dans un véhicule ECA :

- échelle à 3 plans de 14 mètres
- ballon d'éclairage et son mât
- matériel de production de mousse (bidons d'extrait, mélangeur, lances, bac)
- ventilateur électrique EX soufflant/aspirant (inscrit au budget 2009, donc sous réserve de son acceptation)
- matériel de levage
- matériel de désincarcération
- matériel de sauvetage d'animaux (perche-lasso, sac, gants renforcés)
- tronçonneuse à bois (avec son matériel)
- lance-canon Primus
- brante métallique
- gaffe
- rouleau de bâche plastique.

Après cette visite pleine de détails tant sur le matériel que sur le fonctionnement du système, nous regagnons la salle d'état major pour continuer la discussion.

La commission commence par débattre des questions de la Commission des finances, à savoir :

1. En effet pour quelle raison l'ECA ne finance-t-elle pas cet achat ?

Il a été déjà répondu à cette question préalablement, l'ECA ne finance que les véhicules pour la lutte contre le feu et les éléments naturels, donc nous devons aussi prévoir un véhicule et le matériel pour les autres interventions.

Pour rappel, il y a eu 187 interventions en 2007 dont « seulement » 48 pour feux ou dégâts naturels! Donc 48 interventions financées par l'ECA.

2. Pourquoi la Commune de Prilly ne participe-t-elle pas au financement de cet achat ?

Si il y a bien une entente entre les communes et en particulier celle de Prilly sur le soutien des interventions importantes, il n'y a jamais eu de convention quant à l'achat du matériel en commun, Prilly possède une échelle automotrice et n'en partage pas les coûts avec Renens bien que ce véhicule intervienne sur Renens en cas de besoin comme par exemple pendant l'incendie du Grand Hôtel, ce qui est réciproque pour le matériel de Renens.

3. Ce véhicule est-il surnuméraire ?

Non puisque il remplace un véhicule obsolète destiné aux mêmes tâches !

A noter que selon le tableau en annexe de ce rapport, nous ne possédons que 5 véhicules d'intervention dont deux de premiers secours qui constituent, le train de feu de base du Détachement de Premier Secours (DPS) du SDIS de Renens. Ce qui n'est pas vous en conviendrez, beaucoup pour une ville de 20'000 habitants !

Messieurs Golaz et Besson par la suite nous donnent encore quelques explications sur la loi qui gère la dotation des communes par l'ECA, et celle qui impose l'entraide en cas de sinistre, nous apprenons par exemple que hormis le devoir des Communes de se doter d'un corps de pompier, les charges d'exploitations des casernes, la solde de certains exercices ou interventions, sont à la charge de ces dernières.

Pire l'ECA exige pour notre commune un effectif du bataillon de 75 sapeurs au 31.12 de chaque année et paie l'équipement de ces hommes et femmes, mais vu la rotation et les impondérables il est nécessaire de former et d'avoir environ 25 hommes et femmes supplémentaires pour respecter cette norme imposée, donc la Commune paie les 25 équipements supplémentaires pour respecter la loi !

Choix du véhicule:

Le cahier des charges précise une largeur de 2,30 m du véhicule pour faciliter le passage dans les petits chemins, ce qui a déjà éliminé le véhicule Vogt AG qui n'est livrable qu'en version 2.50 m.

Le choix entre les deux véhicules restants s'étant porté sur le Véhicule de marque Man TGM, pour les diverses raisons que vous retrouvez en page 3 du préavis.

Agrandissement de la porte de garage :

Le point 4 du préavis explique les raisons de cet investissement, qui semble plus que logique, il serait impensable de se doter d'un outil aussi pointu sans pouvoir le rentrer à la place qui lui est attribuée, prêt au départ en toutes circonstances.

Convaincue par les explications et certaine du besoin de notre commune de se doter de ce véhicule, la commission vous recommande à l'unanimité d'accepter ce préavis."

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Michel Brun, président de la Commission des finances, rappelle que la Commission des finances, qui doit se prononcer sur les incidences financières du préavis, s'était dans un premier temps abstenue, vu qu'il lui manquait un certain nombre d'informations. Après avoir obtenu ces informations, la Commission des finances en accepte totalement les incidences financières.

La discussion n'est plus utilisée, elle est close. **M. Rohrbach** lit les conclusions du préavis:

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 50-2008 de la Municipalité, du 28 avril 2008,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1- Autorise la Municipalité à acquérir pour le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours, Direction Sécurité publique, un véhicule matériel de Fr. 322'000.-- et à agrandir une porte de garage de la caserne pour un montant de Fr. 18'000.-- soit au total Fr. 340'000.--.
- 2- Alloue, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 340'000.-- TTC.

Cette dépense figure en partie au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire.

Les deux montants figureront dans des comptes d'investissement du patrimoine administratif. Le montant de Fr. 322'000.-- sera comptabilisé dans le compte No 6150.5060.312 « Véhicule d'intervention matériel (remplacement Reno 11 - 1980) » et le montant de Fr. 18'000.-- dans le compte bâtiment No 3404.5030.214 « Avenir 4 - caserne des pompiers ».

Les deux montants ci-dessus seront amortis, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes, soit 10 ans pour le véhicule et 30 ans pour la dépense concernant le bâtiment.

Au vote, ces conclusions sont adoptées à l'unanimité moins trois abstentions.

13. Comptes communaux- Exercice 2007

- a) de la Commission intercommunale Mébre-Sorge
- b) de la commission intercommunale de la STEP
- c) de la Commune de Renens.

Le Président rappelle que, chaque commissaire ayant reçu le rapport de la commission des Finances, celui-ci ne sera pas lu.

M. Michel Brun, Président de la Commission des Finances, aimerait ajouter quelques remarques en préambule: "On a réalisé un excédent de recettes record, avec 8,8 millions d'excédent de recettes, alors qu'on avait voté un déficit de 1,5 millions. Il y a de quoi se réjouir. Il faut toutefois relativiser ce résultat, et être excessivement prudent vis-à-vis de ces comptes. Une bonne partie des excédents de recettes est due à une péréquation financière qui nous est extrêmement favorable (3,3 millions nous viennent de la péréquation financière); beaucoup de dépenses d'investissement n'ont pas été effectuées durant cet exercice, dépenses qui se produiront lors des exercices prochains (la part des charges et des amortissements de ces investissements n'ont pas été comptabilisées). Par ailleurs, ce résultat est aussi lié à des recettes fiscales extraordinaires, qui ne se réaliseront pas à l'avenir. Compte tenu de ces éléments, on constate que finalement on a une situation qui voit une pérennisation des dépenses, qui sont en bonne partie structurelles et qui s'alourdissent d'exercice en exercice, compte tenu des dépenses que nous allons effectuer au cours de ces prochaines années, et en particulier les engagements qui sont prévus, avec une augmentation de la masse salariale, alors que du côté des recettes, la situation me semble plus délicate, elles sont essentiellement conjoncturelles, et il faut donc s'attendre à moyen terme qu'on renoue avec des déficits budgétaires et qu'on soit malheureusement obligés d'emprunter pour financer une partie de nos investissements."

Le Président ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale Mébre-Sorge. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale de la STEP. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Pour les Comptes de la Commune de Renens, le Président propose d'ouvrir la discussion dicastère par dicastère:

- La discussion est ouverte sur le préambule (pp. I-XI). La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Administration générale (pp. 1- 8) : La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Finances-informatique-cultes (pp. 9- 14) : La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Centre technique communal (pp. 15 - 36) : La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Culture - Jeunesse - Sports (pp. 37 - 43) : La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Sécurité publique (pp. 44 - 47) : La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Sécurité sociale (pp. 48 - 53) : La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion générale sur les comptes communaux. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Michel Brun lit les conclusions du rapport:

Le Conseil communal de Renens

Vu le Projet présenté par la Municipalité,

Lu le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

- a) Les comptes de la Commission intercommunale Mébre-Sorge pour l'exercice 2007
- b) Les comptes de la Commission intercommunale de la STEP pour l'exercice 2007
- c) Les comptes de la Commune de Renens pour l'exercice 2007.

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

14. GESTION - Exercice 2007

Mme Christine Sartoretti, présidente de la Commission de gestion, lit un petit préambule:

"La Commission de gestion s'est réunie vingt fois durant cette année. De plus, elle a rencontré la Commission des Finances en février. Cette séance a été très instructive et a mis en lumière les complémentarités des deux commissions. En mai dernier, la Commission a été invitée par la Municipalité à parcourir le site de Malley, cette grande friche industrielle qui donne à rêver... Mais n'est-ce pas le rêve qui est à l'origine de tout grand projet? Au nom de la Commission, je remercie les services communaux pour leur accueil, le soin apporté à la préparation des séances. Un seul bémol, et de taille: les rapports du délégué à la jeunesse ainsi que celui sur la planification scolaire nous sont parvenus hors délais et n'ont pu être pris en compte pour l'établissement final du rapport de la Commission."

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Dupuis, RCDR: "L'année passée, la Commission de gestion a proposé à l'unanimité d'accepter la gestion, bien que la Commission n'ait pas été satisfaite sur plusieurs points. Force est de constater que cette année, les choses ne se sont pas beaucoup améliorées, mais au contraire, parfois dégradées. La Commission de gestion déplore la désinvolture avec laquelle la Municipalité et certains chefs de service ont fait preuve envers la dite commission. Les réponses à nos questions, pourtant transmises à l'avance, sont souvent vagues et évasives. Les rapports demandés, également longtemps à l'avance, n'arrivent pas, ou lorsque le rapport de gestion est déjà sous presse. Les griefs n'ont pas la

même pondération et se ressentent plus ou moins fortement suivant le dicastère. Le dicastère CTC (urbanisme, espaces verts, travaux, environnement et maintenance), est la bonne satisfaction, tant au niveau des municipaux que des collaborateurs communaux: les réponses sont claires, les documents fournis complets. A Sécurité publique, rien à redire, si ce n'est la lenteur de l'étude "macarons". A Sécurité sociale, tout à l'air compliqué et peu clair, on a l'impression de se noyer dans un verre à dents. Du côté de Culture, Jeunesse et Sports, malgré plusieurs demandes, les rapports de planification scolaire et du délégué jeunesse ne nous sont pas parvenus. Les questions permanentes de la Commission au niveau de la prévention sont systématiquement délogées en corner. Quant à l'administration générale, à l'exception de l'excellent rapport de Mme Grand, on a carrément l'impression parfois de se faire promener. A titre d'exemple, l'année dernière nous avons demandé des organigrammes communaux et avons demandé s'il y avait des problèmes de trop ou trop peu de personnel dans les dicastères. On nous a répondu que tout allait bien. Quelques mois plus tard, on met onze postes au budget! Cette année également, on a l'impression que l'on ne veut pas forcément répondre aux questions, et au lieu de donner la réponse, on nous précise la question à ne pas poser. Vous l'avez compris, il y a eu une certaine frustration au niveau de la Commission de gestion. Dans ces conditions, il est parfois difficile de s'y forger une vraie opinion globale sur la gestion communale, et dans l'optique d'un changement nécessaire des relations entre la COGEST et la Municipalité, je vous inviterai à ne pas accepter la gestion 2007.

La discussion générale n'étant plus utilisée, le Président passe à la remarque N° 5. Mme Sartoretti lit la remarque N° 5, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission:

Remarque N° 5: Quand il y a des projets importants en jeu dans des associations intercommunales, la Municipalité devrait informer à temps le Conseil pour qu'il puisse donner son avis consultatif.

Position de la Municipalité: La Municipalité prend note de cette remarque et veillera à informer le Conseil à temps.

Position de la Commission: La Commission de gestion s'étonne de la réponse désinvolte de la Municipalité. Pourquoi le Conseil communal devrait-il être informé dans certains cas seulement ? Il doit être informé dans tous les cas et à temps.

Mme Sartoretti lit l'observation N° 1, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission:

Observation N° 1: la Commission de gestion demande que ces problèmes soient résolus le plus vite possible.

Réponse de la Municipalité: En effet, la situation actuelle pose des problèmes avec les différents fichiers utilisés et, en conséquence, la Municipalité étudiera rapidement une solution satisfaisante.

Position de la Commission: la Commission de gestion maintient son observation en attendant que le problème soit résolu.

Le Président soumet la position de la Commission au vote de l'assemblée. C'est à l'unanimité que le Conseil soutient la position de la Commission

Mme Sartoretti lit l'observation N° 2, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission:

Observation N° 2: La Commission de gestion demande que la Commune de Renens donne à chaque postulant la réponse définitive dans un délai raisonnable.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité veillera à ce que les réponses aux candidats soient faites dans les meilleurs délais. Il est néanmoins à souligner que la procédure peut être relativement longue pour certains postes en raison de la réception des dossiers au compte-goutte et sur une période étendue, de démarches nécessaires qui prennent du temps, à savoir: entretiens, stages, tests auprès d'associations professionnelles pour certains métiers (peintres en bâtiment, par exemple).

Position de la Commission: la Commission de gestion accepte la réponse et apprend que les candidats seront informés dans les meilleurs délais.

Mme Sartoretti lit l'observation N° 3, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission:

Observation N° 3: Toute personne effectuant un stage doit recevoir une attestation et un rapport de stage témoignant de son activité. Il semble que ce ne soit pas le cas à la Commune de Renens.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité fera en sorte que chaque stagiaire en reçoive systématiquement une. Actuellement, ce document est établi à la demande du stagiaire. Pour ce qui est du rapport de stage, ce document est établi à la demande des intéressés, selon le type de renseignement requis.

Position de la Commission: la Commission de gestion accepte la réponse, mais réexaminera la situation l'année prochaine.

Mme Sartoretti lit l'observation N° 4, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission:

Observation N° 4: En effet, en 2007, aucune campagne de prévention alcool et drogues n'a été mise en place au niveau communal. Le problème alcool et drogues est nettement sous-estimé par nos autorités. La Commission de gestion espère que, suite aux articles parus dans la presse qui confirment que l'abus d'alcool des jeunes est une réalité, enfin ses préoccupations en matière d'addiction soient prises en compte.

Réponse de la Municipalité: Une réponse détaillée figure en pages 7 et 10 du rapport de la première année d'activité du délégué jeunesse.

Position de la Commission: La Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité. Il est maintenant temps d'agir ! La Commission de gestion entend que la Municipalité organise un groupe de réflexion avec tous les acteurs impliqués dans la prévention des addictions, afin de mettre en place les modalités de leurs actions lors des manifestations organisées à Renens.

Le Conseil communal soutient la position de la Commission de gestion.

Mme Sartoretti lit l'observation N° 5, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission:

Observation N° 5: La Commission de gestion désire recevoir le rapport de planification scolaire qui était en cours de finalisation il y a trois mois.

Réponse de la Municipalité: Le rapport de planification scolaire sera transmis à la Présidente et aux membres de la Commission de gestion, au Président de la Commission des finances et aux Présidents des groupes politiques.

Position de la Commission: Le rapport est arrivé le 23 juin et la commission de gestion l'étudiera à la rentrée de septembre

M. Daniel Rohrbach (PSR) félicite la Commission pour avoir demandé ce rapport. Une chose le chicane dans la réponse de la Municipalité: est-ce que les présidents de commission des finances, présidents de groupes, sont des "super conseillers communaux"? Les autres conseillers peuvent-ils aussi avoir ce rapport? Il aimerait transformer cette observation en demandant que ce rapport soit fourni à tous les Conseillers communaux.

M. le Président soumet la proposition de M. Rohrbach au vote. Celle-ci est acceptée à l'unanimité, moins deux abstentions.

Mme Sartoretti lit l'observation N° 6, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission:

Observation N° 6: Le rapport de la déléguée à l'intégration est décevant. Il n'apporte aucun fait nouveau. Toutes ces constatations ont été faites dans le passé par la CISE. A l'avenir, la Commission de gestion s'attend à trouver de réels projets d'intégration et un catalogue de mesures à mettre en œuvre.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité prend acte du constat de la Commission de gestion mais ne le partage pas. En effet, les constats et analyses menés par la déléguée à l'intégration dans son rapport vont bien au-delà de ceux qui ont pu être faits par la CISE les années précédentes. Par ailleurs, la déléguée à l'intégration fait plusieurs propositions d'actions concrètes qui dépassent le cadre d'activités de la CISE et seront réalisées dès cette année. Par exemple:

- journée d'informations "administrative" aux migrants
- concept d'accueil des nouveaux arrivants
- label intégration (mise en place de cours de français à l'attention d'employé-e-s, en collaboration avec leurs employeurs)
- analyse des besoins en matière de traductions de documents.

Nous comprenons l'impatience de certains conseillers communaux, mais pour 2007, avec 5 mois de travail (à 60%) et de brutales modifications de la politique fédérale et cantonale en matière d'intégration, il n'est pas productif de bricoler à la hâte des projets d'intégration. Un recensement des ressources et une analyse plus complète des besoins de la population renanaise est un préalable à la définition de priorités.

Position de la commission: La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité. Elle attend avec impatience le rapport de l'année 2008.

Le Président ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. **Mme Sartoretti** lit les conclusions du rapport de gestion

Le Conseil communal de Renens

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

la gestion de l'exercice 2007 et en donne décharge aux organes responsables.

Mme Marianne Huguenin, syndique, désire réagir à la charge vigoureuse de M. Dupuis, et sur quelques observations de la Commission de gestion. Sur la coordination des fichiers informatiques, c'est un problème extrêmement complexe: chaque service a ses fichiers, qui lui sont spécifiques, et il faut réussir à les coordonner. Elle comprend le maintien de cette observation jusque là. En ce qui concerne la prévention, une partie du problème vient du fait qu'aucun dicastère n'est en soi chargé de la prévention. Il y a bien sûr Culture Jeunesse et Sports, pour ce qui se passe dans les écoles, quoi qu'elle ne puisse pas ordonner aux écoles de mener telle ou telle campagne. La Municipalité peut conseiller, informer, faire des propositions, mais cela fait partie de leur latitude. Culture Jeunesse et Sports est responsable de la prévention au niveau des jeunes par le délégué jeunesse. Elle le fera aussi dans le cadre de manifestations. Autrement, cela peut être Sécurité sociale, par le lien avec le CMS, cela peut être Police, qui a maintenant une brigade de prévention, cela peut être administration générale. Le fait qu'il n'y ait pas de dicastère spécifique de cette question n'empêche pas que des projets soient en cours. Par exemple, il y a un projet prévention genre avec le planning familial, le Préfet lance aussi des projets. La Municipalité entend les remarques de la Commission, mais ce ne sont pas des petits projets, il faut coordonner l'ensemble de ces intervenants, pour pouvoir être plus visiblement efficaces au niveau de la prévention.

Elle assure à Monsieur Dupuis qu'il n'y a pas de volonté de vouloir traiter le Conseil sous le bras, et appelle à un peu d'indulgence. Une administration qui investissait en moyenne trois millions par année ces dix dernières années, jusqu'en 2005, et qui maintenant mène les projets actuels au niveau des collèges, de la culture, du développement de la petite enfance, a besoin de renforts. Il a fallu une réflexion politique, un constat de la surcharge générale, des difficultés à faire parfois plus que la routine (qui n'est pas rien), pour mettre à plat l'ensemble des besoins.

Au sujet des projets intercommunaux, elle comprend le terme "veillera dans certains cas à informer le Conseil" puisse agacer le Conseil. La difficulté dans les projets intercommunaux réside dans l'inadéquation des outils qu'on a pour traiter ces objets. Police, le SDOL, le PALM, l'ARASOL, l'APREMADOL, il y a des projets, mais on n'a pas les relais pour informer chaque fois. Peut-être pourrait-on faire des rencontres régulières

de la CARIC avec la Municipalité pour transmettre au Conseil régulièrement ces informations. Dans la mesure du possible, la Municipalité organise des séances d'information (par exemple le SDOL); il est vrai que cela ne suffit pas à combler le déficit démocratique dans ce domaine.

Dans l'indulgence nécessaire que nous devons avoir les uns envers les autres: normalement, la Municipalité reçoit les remarques de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité. Cela n'a pas été fait.

Mme Huguenin appelle le Conseil à accepter cette gestion; la collaboration entre la Municipalité et le Conseil sont satisfaisantes, du point de vue de la Municipalité, qui fera tout pour les améliorer encore.

Le Président fait voter les conclusions du rapport de gestion, qui est accepté par la majorité du Conseil.

15. Préavis n° 51 - 2008 - Renouveau du bus d'Ondallaz.

Dépôt du préavis - discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée.

La date de réunion de la commission ad'hoc est reportée au 12 août, au CTC à 19 heures.

Nomination de la commission du préavis 51 - 2008 avec présidence Fourmi rouge :

RCDR :	Jean-Daniel Roulier	Jacques Berthoud
SOC :	Brigitte Rohr	Pascal Ruschetta
POP - FR :	Simone Szenyan-Reymond	Rose-Marie Matti
Verts :	Bastienne Joerchel Anhorn	
Aec :	Jean-Marc Reymond	

16. Rapport n° 52 - 2008 - Réponse de la Municipalité à la motion de Mme Christine Sartoretti et consorts demandant la création ou la re-création d'un parlement des jeunes à Renens.

Dépôt du rapport - discussion préalable.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas utilisée.

Le Président fait voter les conclusions du rapport.

Les conclusions de ce rapport sont acceptées à une très large majorité.

17. Préavis n° 53 - 2008 - Adoption du Règlement du Conseil d'Etablissement des établissements primaires et secondaires de la Ville de Renens.

Dépôt du préavis - discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée

Nomination de la commission du préavis 53 - 2008 avec présidence RCDR, :

RCDR :	Rosanna Joliat	Jacques Berthoud
SOC :	Ali Kormaz	Michele Scala
POP - FR :	Karine Clerc	Tamara Andrade
Verts :	Bastienne Joerchel Anhorn	

Aec : Armande Reymond

18. Préavis n° 54 - 2008 - Admission d'une candidate à la bourgeoisie de la Commune de Renens.

Dépôt du préavis - discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée.

Nomination de la commission, avec présidence socialiste:

RCDR :	Catherine Wicht	Gisèle Martin
SOC :	Pascal Ruschetta	Katia da Silva
POP - FR :	Arielle Bonzon	Hasan Dinc
Verts :	Catheline Reymond	
Aec :	Bastien Reymond	

La date de la commission est à fixer à la fin de la séance.

19. Préavis n° 55 - 2008 - Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Walter Siegrist intitulé « Aménagement du territoire - Entrée de Renens - Plan de Quartier P34 »

Dépôt du préavis - discussion préalable. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas utilisée.

Le Bureau transfère ce préavis à la Commission d'urbanisme. M. le Conseiller communal Walter Siegrist, auteur du postulat à la genèse de ce préavis, sera autorisé à assister à la commission selon les règles usuelles.

20. Motions, postulats, interpellations.

- Interpellation de **Mme Elodie Golaz** (RCDR) au sujet du CRA:

"C'est avec intérêt que j'ai reçu le Communiqué de la Municipalité datée du 22 mai 2008 concernant la suspension en mai et juin de l'accueil de l'espace jeunes au CRA. Rappelons pour la petite histoire que le CRA est subventionné à 80% par la ville de Renens.

Je déplore que ce communiqué ait été fait à la suite de rumeurs. En effet la décision de fermeture a été prise le 24 avril et le communiqué a été envoyé le 22 mai. Il y a donc pratiquement un mois entre la décision et le communiqué.

Il y a eu une séance du Conseil communal le 8 mai et aucune information n'a été faite, ce qui certainement a encouragé les rumeurs qui sont toujours néfastes.

Ma question est:

Pourquoi y a-t-il eu autant de temps entre la décision et le communiqué?"

Mme Myriam Romano, Municipale comprend l'étonnement de Mme Golaz, mais la Municipalité. a appris tard l'événement en question, et il a fallu un certain temps pour pouvoir digérer l'information et s'organiser avec le CRA. Il est vrai que le CRA est subventionné à 80%, mais c'est une association de droit privé, et la Commune ne peut pas avoir des exigences envers le comité de l'association ou les employés comme s'il s'agissait

de personnel communal. Mme Romano pense avoir ainsi répondu à l'interpellation de Mme Elodie Golaz.

- Interpellation de Mme **Verena Berseth** (Fourmi rouge) demandant à la Municipalité d'intervenir auprès des CFF.

"Je demande à la Municipalité d'intervenir auprès des CFF en posant les questions suivantes:

1. Quand pensent-ils sécuriser les voies longeant la nouvelle déchetterie de Malley?
2. Que prévoient-ils de construire à la place des jardins qu'ils ont fait évacuer?

En effet, avant la construction de la déchetterie, il y avait entre les voies et le SEL (Service électrique de Lausanne), un terrain vague et personne ne se promenant là, sauf les jardiniers qui cultivaient leurs petits jardins le long des voies. Les CFF leur ont demandé de partir, ce que ces gens ont fait avec soumission, mais ils ont emporté leurs clôtures, qui sécurisaient les abords des voies. Maintenant avec la déchetterie, il y a les personnes assez nombreuses qui passent à cet endroit. Il suffit de gravir un petit escalier et on se trouve sur les voies du TGV et autres trains rapides.

En conclusion, il serait prudent de transmettre aux CFF qu'il y a un danger à cet endroit."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, rappelle que dans le PALM et dans ce qui va se passer à Malley, il y aura deux franchissements supplémentaires prévus de ces voies de chemin de fer, ce sera la meilleure prévention. La Municipalité va regarder s'il y a quelque chose à faire à cet endroit, sans forcément se dire qu'il faut poser des barrières sur l'ensemble des voies de chemin de fer.

- Interpellation de M. **Daniel Rohrbach** (PSR), intitulée "Securitas".

"Le groupe socialiste est profondément choqué par les récentes révélations rendues publiques par l'émission Temps Présent" du jeudi 12 juin 2008, ainsi que récemment dans la presse écrite. L'infiltration jusqu'en 2004 par Securitas sur mandat de Nestlé du mouvement altermondialiste ATTAC, qui effectuait un travail de recherche sérieux sur la multinationale, constitue une violation des droits les plus élémentaires, des libertés publiques en général, et pourrait bien être constitutif de suites judiciaires. Ce type d'agissements suscite énormément d'inquiétude quant à la liberté d'opinion dans notre pays et quant au contrôle secret qu'exercent de puissantes entreprises privées sur des associations, mouvements ou partis de gauche, qui émettent un discours critique sur la pensée néolibérale. Cette affaire scandaleuse soulève plusieurs questions, dont celle de la pertinence de confier des missions de sécurité publique à des entreprises de sécurité privées. Afin de mieux connaître la situation au niveau communal, nous posons les questions suivantes à la Municipalité:

1. Existe-t-il des collaborations entre la Commune de Renens, la Police de l'Ouest et des entreprises de sécurité privées, comme Securitas notamment?
2. Si oui, quel est le nombre de contrats signés par la Commune, respectivement la PolOuest, avec des entreprises de sécurité privées (préciser avec quelles entreprises et pour quel type de mission)?
3. Quelles sont les exigences de déontologie que pose la Commune dans le cadre de ces relations contractuelles?

4. De quelle manière sont traitées les informations données par des entreprises de sécurité privées à la police?"

M. Olivier Golaz, Municipal, répondra pour le prochain conseil. Il peut déjà dire que la Commune de Renens travaille peu ou pas avec la société nommée ici, il est plutôt fait appel à une société qui est bien connue à Renens, pour la surveillance et la protection.

Mme Rosana Joliat (RCDR): "Je reviens sur la résolution : « *un vaccin pour elles – un vaccin pour toutes* » déposée et acceptée à la quasi unanimité lors du Conseil communal du 6 septembre 2007, ainsi qu'à la réponse du Conseiller Fédéral Pascal Couchepin, datée du 7 novembre 2007 et relatée lors du Conseil communal du 6 décembre 2007, ainsi qu'aux nombreux travaux effectués par le Canton à ce sujet.

Et bien aujourd'hui, (il y a peut être d'autres parents qui ont reçu cette même information) je suis une citoyenne et une maman très satisfaite de nos instances politiques.

En effet, je viens de recevoir – par l'intermédiaire de l'une de mes filles – un courrier émanant du département de la formation, de la jeunesse et de la culture et du département de la santé et de l'action sociale – concernant la vaccination contre le cancer du col de l'utérus des jeunes filles de la 7ème année jusqu'à la fin du gymnase ou de l'école professionnelle, ceci dès la rentrée scolaire de 2008-2009. Il faut savoir que cette vaccination sera gratuite dans le cadre de la scolarité obligatoire, des gymnases et des écoles professionnelles.

Le vaccin sera aussi remboursé par l'assurance de base - hors franchise- dès août 2008 si le vaccin est réalisé chez un médecin traitant ou en polyclinique.

Ce soir, mon intervention s'adresse à notre Municipalité, afin qu'elle puisse également informer la population par le biais du journal communal « Carrefour Info » de septembre prochain par exemple, concernant les éventuelles informations sur cette campagne de vaccination contre le cancer du col de l'utérus, ainsi que sur l'organisation pratique qui va être mise sur pied au sein de nos différents établissements scolaires.

D'autre part, il serait opportun, ceci dans le but de toucher toutes les familles, toutes les jeunes filles concernées ou du moins une grande majorité, de les informer sur la prévention individuelle, comme par exemple la prise en charge du vaccin par l'assurance de base hors franchise.

Je vous remercie d'avance de votre soutien et me réjouis d'ores et déjà de lire votre prochain article dans Carrefour Info."

Mme Marianne Huguenin Syndique, annonce qu'il y aura une information dans le Carrefour Info qui sort ces jours.

21. Propositions individuelles et divers.

Mme Karine Clerc Ulloa (Fourmi rouge) annonce les Assises du travailleur social hors murs, qui se tiendront à Yverdon, le 8 septembre, et engage les conseillers à y participer. L'intérêt de cette participation sera de mieux connaître la réalité et les enjeux du travail social, d'améliorer la compréhension et la communication entre les travailleurs sociaux de Suisse romande, le monde politique, et le monde des personnes qui vivent dans la précarité. Mme Clerc envoie volontiers les informations aux conseillers intéressés.

M. Daniel Rohrbach (PSR) remercie le FC Renens d'avoir organisé le tournoi de foot du 12 juin.

M. Paul Mettraux (RCDR) annonce la fête trisannuelle de l'ABBAYE de Renens, avec un nouveau drapeau: tirs le samedi, apéritif et culte le dimanche matin, repas officiel à la Salle de Spectacles, visite des anciens aux Baumettes, animation sur l'esplanade avec un orchestre schwytzois; lundi soir, repas traditionnel à la Salle de Spectacles et animation avec Bouillon, puis musique jusqu'à 1 heure du matin.

Mme Myriam Romano, Municipale, rappelle le concert du 27 juin, à 18 heures les enfants de la Source et à 20 h 30 Djangologie avec Carlos Garcia. Deux autres concerts suivront, le 18 juillet (Ademir Cândido) et le 29 août (Afro sound Spirit). Elle rappelle aussi le cinéma en plein air La Piazzetta, les 11 juillet (Billy Elliot), 8 août (Himalaya, l'enfance d'un chef) et le 5 septembre (Vitus).

22. Allocutions

M. Jacques Berthoud, Président: "Il est une tradition inaltérable, le discours de celui dont le mandat va se terminer lorsqu'il posera la clochette pour empoigner une cuisse dodue et rôtie - je parle de poulet. Une année pour apprendre, une année pour vivre au sein de cette commune, au sein de son administration, une année pour des contacts fructueux, pour arriver à la confirmation du fait que "Yaka" est à la retraite depuis très longtemps, "Fautque" n'a pas pu venir ce soir, "Facile" répète ses gammes justement ce soir, alors qu'il nous avait promis sa solution pour le Préavis 777... bref, une année pour obtenir la confirmation de ce que je savais déjà: rien n'est facile de nos jours. J'ai peur que le constat, pour moi qui cherche toujours LA solution, que comme à l'Euro 2008, il faille procéder par élimination. Or je pensais d'abord à supprimer l'administration, mais plus personne pour faire le boulot, me direz-vous. Vous vous trompez, pour faire le boulot, on trouve toujours du monde, c'est pour faire le boulot comme il est fait au sein de notre administration que l'on ne trouve plus personne. Avec toute la bonne volonté du monde, vous ne remplacerez jamais la mémoire humaine, le savoir-faire et l'habitude continuellement perfectionnée. Permettez-moi de vous dire que les salarié-e-s de la Ville de Renens font non seulement un excellent travail, mais aussi preuve d'une disponibilité et d'un esprit de collaboration sans faille. De peur d'en oublier, je ne vais pas en citer une seule ou un seul, je leur dis simplement MERCI. Mes remerciements s'adressent aussi à la Municipalité: aucune couleur politique n'est venue s'insérer dans nos contacts, ils furent toujours cordiaux, empreints de respect et d'amitié. Mais, chers collègues, je ne voulais pas vous oublier, vous qui m'avez élu, accompagné avec une mansuétude rare et une amitié non feinte. Merci et surtout bonne route, le travail que vous fournissez est remarquable. Mon souci aura toujours été d'agir en responsable, avec ces réactions qui ne sont dictées par aucun parti, mais par la richesse que je trouve dans l'être humain. Je me suis trouvé dans l'obligation, uniquement dans l'objectif de garder à nos débats une sérénité certaine, de taper sur la table, de tancer le rapporteur qui s'égarait, de recentrer un débat qui partait à veau l'eau, mettant celui-ci ou celle-ci en colère. Je ne le regrette pas. Jamais je ne l'ai fait avec une pointe de méchanceté, jamais je ne l'ai fait pour blesser. Merci aussi à l'équipe de TVRL

pour l'excellent travail fourni. Sans eux, aucune chance de revoir les meilleurs moments de nos débats. Et merci à notre huissier, toujours ponctuel et organisé, malgré la pression de l'horloge. Finalement merci à mes collègues du bureau et à tous nos collègues qui nous suivent grâce à TVRL et merci à notre fidèle public que c'est un plaisir de revoir fidèlement chaque mois. De peur de vous prendre trop de temps, d'entendre le gargouillis de vos estomacs vides de plus en plus fort, je me lève un carton rouge (cela doit être la période le l'Euro qui veut ça). Merci Mesdames et Messieurs de m'avoir une dernière fois écouté à ce poste de Président, je vous souhaite après cette agape un bon retour chez vous, un été régénérateur et réfrigéré, et beaucoup de plaisir dans une nouvelle configuration dès la prochaine rentrée. Je vous cède la parole, Madame la Syndique."

Mme Marianne Huguenin, Syndique: "J'aimerais vous remercier de vos bonnes paroles pour la Municipalité et l'administration. En votre nom, on les transmettra à qui de droit. Nous avons tous apprécié votre humour, parfois inattendu, parfois pince-sans-rire et tout à fait remarquable. La fin de la présidence est parfois un moment difficile: la machine s'est mise en route, le plaisir vient, le stress diminue, et c'est à ce moment-là que le président doit laisser sa place et regagner les rangs. Merci pour cette collaboration agréable et bonne chance au futur président Jean-Pierre Leyvraz.

Nous vivons vraiment, vous Conseillers communaux et nous aussi Municipalité, une époque passionnante. Bien sûr, cela secoue un peu: la machine marche plus vite, il y a des secousses, on a des fois le dos collé au siège, on se secoue des fois les uns contre les autres, dans cette machine qui avance. On vit une époque passionnante et c'est intéressant parfois d'avoir des regards extérieurs qui nous le confirment, car nous sommes trop pris dans la machine qui va vite. Tout récemment, j'étais à l'Union des garagistes vaudois qui tenait leur assemblée générale à l'ECAL, à SIEMENS, qui tenait un colloque technique sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, j'étais dans la rue à accueillir tous les gens qui participaient au festival de Gospel, je reçois des gens qui viennent d'ailleurs et qui nous disent "Renens, c'est incroyable comme ça bouge, c'est incroyable, tout ce que vous faites, c'est génial!". Ils nous disent aussi modifier leur image sur Renens, et c'est intéressant d'entendre ça pour se dire vraiment que l'on travaille bien, et ça se voit. Grâce aux postes de cadres que vous nous avez accordés, à Sécurité sociale, à Culture Jeunesse et Sport à Administration générale, des postes techniques au CTC, des postes logistiques à Informatique, je suis sûre qu'on va pouvoir continuer à faire les choses et travailler mieux. Dans le prochain budget, il y aura encore des postes nécessaires des postes de logistique, liés à des projets que vous avez-vous-mêmes décidés, les concierges du Léman, l'APEMS, des nettoyeurs pour les collègues. Il faudra ainsi que l'on continue à faire face aux besoins avérés et criants (entre autres les collègues, les crèches et les APEMS), à gérer la routine, à empoigner les projets que nous avons mis en route (Ateliers de la Ville de Renens à l'ECAL, projets liés au SDOL et au PALM, projets au niveau de la culture), accueillir les projets nouveaux qui arrivent (ex le Gospel, Celestini), sans oublier les besoins sociaux (chômage, logement, RI, prévention). Vous voyez cela avec les ordres du jour chargés, les entremêlements des différents niveaux, le niveau régional, le niveau cantonal, il y a aussi des choses au niveau de la Confédération. Il faut qu'on arrive à mettre tout cela mieux en musique. Ce qui est sûr, c'est que nous avons tous besoin d'une pause.

Un dernier mot, au sujet des dernières votations sur les naturalisations: la leçon principale, et c'est net aussi quand on voit les drapeaux des les rues de Renens, on peut avoir deux

pays, on peut aimer plusieurs drapeaux, on peut se naturaliser suisse et aimer son pays d'origine, c'est aussi cette hospitalité qui contribue au rayonnement de la ville de Renens. Merci à tous ceux qui contribuent à ce rayonnement."

La parole n'étant plus demandée, le **Président** clôt la séance après avoir souhaité à tous une agréable pause estivale.

Il donne rendez-vous au **jeudi 4 septembre, ici-même, à 20 h 15.**

La séance est levée à 21 h 30

Le Président:

La Secrétaire:

Jacques Berthoud

Suzanne Sisto-Zoller

Modifications de la liste d'adresses des Conseillers communaux:

Biffer Mme Marcelle Bourquin, et la remplacer par le nouveau conseiller communal:

M. Jean-François JEANRICHARD, av. du 1^{er}-Mai 10, case postale 321

Téléphone privé : 021 635 23 21

Changements d'adresses électroniques:

Danielle AYER, nouvelle adresse: dayer@tvtnmail.ch

Pascal BARRAUDY, nouvelle adresse: barraud@tvtnmail.ch

Roland DIVORNE, nouvelle adresse: roland.divorne@tvtnmail.ch

Jean-Pierre LEYVRAZ, nouvelle adresse: jean-pierre.leyvraz@tvtnmail.ch

Daniel ROHRBACH, nouvelle adresse: daniel.rohrbach@tvtnmail.ch